

Paris, 10 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 2009  
DU CONSEIL DE QUARTIER MUETTE SUD

Le sept octobre deux mille neuf, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis à la Maison des Associations.

Etaient présents :

Mme DREYFUSS, Mme KHOURY, M. HERVOUET DES FORGES.

M. GILLERON, M. DECANT, M. RAMON, Mme HUNTER

Mme AUBERT-LEGRAND, Mme BORODINE, M. DAGOUSSET, Mme ZIVY,  
M. ALBARET, Mme LIMOUSIN, Mme BARSOLLE, M. GALICIER, M. LARRIERE,  
Mme LEQUERLER, M. MALISZEWSKI, Mme NAHOUM

Etaient excusés :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mlle BOILLOT, Mlle HAREL, M. de GIBON, M. MANO

Mme PERCQ-DEBRIS, Mme TASSIN, Mme THEODON

**Mme KHOURY** ouvre le conseil de quartier en rendant hommage à Pierre-Christian TAITTINGER, ancien Maire du 16<sup>e</sup>, décédé le 27 septembre dernier.

**M. ALBARET** propose d'observer une minute de silence.

**Mme KHOURY** remercie le Commissaire de Police M. RAMON de sa présence et invite les conseillers de quartier à lui faire part de leurs questions concernant la sécurité.

**M. ALBARET** signale des problèmes de sécurité liés aux difficultés de circulation (emprise des terrasses), à la présence de SDF - notamment devant le Passy Plaza et dans une laverie - ainsi qu'au trafic de stupéfiants.

**Une personne du public** confirme la situation en soulignant les nuisances sonores qui en découlent.

**Mme ZIVY** estime qu'il faut d'abord réfléchir à un lieu pour les accueillir, car les déplacer ne résoudra pas le problème.

**Mme DREYFUSS** rappelle qu'une table ronde sur la solidarité aura lieu le 5 novembre prochain à la Mairie, ce sera l'occasion de débattre de toutes ces questions. La Directrice de la Halle Saint Didier, le Commissaire et les associations concernées seront présents.

**M. RAMON** répond, concernant le problème des terrasses, qu'il y a des contrôles et de la verbalisation. Le montant de la contravention, de l'ordre de 3750€, en cas de récidive est particulièrement dissuasif. Bien que les ASP soient également habilités à verbaliser, M. RAMON souligne le nombre important d'établissements sur l'arrondissement. Concernant les problèmes liés aux SDF, la Police ne peut intervenir qu'en cas d'infraction pénale ou en cas d'ivresse publique et manifeste. La brigade d'assistance aux personnes sans abri intervient pour les conduire dans des centres et leur permettre de se laver et de se nourrir mais c'est un problème qui dépasse les compétences de la Police. Il a eu connaissance, par ailleurs, du squat de la laverie et il ne faut pas hésiter à le contacter si les problèmes persistent.

**Mme ZIVY** au sujet de la terrasse place de Passy, demande ce qui a été fait depuis le dernier conseil.

**Mme DREYFUSS** répond que l'occupation est légale, l'établissement paie une redevance. L'accès au banc est libre.

**M. MALISZEWSKY** rappelle que des bancs ont été retirés pour limiter le bruit mais que cela n'a eu aucun effet.

**Mme DREYFUSS** indique qu'elle reçoit sans cesse des demandes de pose et de retrait de bancs. Il faut trouver un équilibre.

**Mme AUBERT** signale que les bancs de l'avenue de Versailles sont impraticables à cause des fientes de pigeons.

**M. ALBARET** affirme que les gens du quartier sont très satisfaits de l'aménagement de la place de Passy.

**Mme LEQUERLER** signale la présence de SDF à l'arrêt de bus 32 et la saleté du banc.

## 1- Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## 2- AUTOLIB.

**M. DECANT**, Directeur de la section territoriale de la Voirie et des Déplacements du 16<sup>e</sup>, présente le projet aux conseillers de quartier.

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), il n'imposera pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système fonctionnera en libre service, 24h/24h, il est destiné à des déplacements courts en complément des autres modes de transport.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération de participer au projet, 24 communes ont délibéré favorablement, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un syndicat mixte est responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat. Autolib' est une délégation de Service Public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites, la tarification retenue est la suivante : 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

La géolocalisation des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront une régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montrent que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêtes à l'utiliser. 71% pour des déplacements à Paris et 29% en banlieue. Les motifs de déplacement sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou week end (21% à Paris, 9% en banlieue), sortie le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les « centralités » génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerces, loisirs) et de favoriser les emplacements sur voirie (visibilité).

Le nombre de stations à Paris sera de 700 dont 500 sur voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains, l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux ; 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles).

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en prenant compte des emplacements de marché, des itinéraires de manifestations, de la géographie de l'opération « Paris Respire »...

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire ; le design proposé par le délégataire et approuvé par la Commission du Mobilier Urbain et les ABF, 1 borne par place.
- d'arceaux de protection au choix du délégataire.
- de panneaux d'indication réglementaires.

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

**Mme AUBERT** demande quel est le point de vue des taxis.

**M. DECANT** répond que la chambre syndicale des taxis a été prévenue. Il s'agit d'un nouveau mode de transport.

**Mme AUBERT** s'inquiète de l'impact sur l'industrie automobile.

**M. DECANT** répond que l'objectif est de mutualiser les besoins, il est difficile d'avoir un véhicule à Paris. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le système est générateur d'emploi.

**Mme KHOURY** souhaite savoir quel sera le modèle choisi, elle suggère la mise en service de véhicules sans permis.

**M. DECANT** répond qu'il s'agira d'une voiture électrique compacte, de deux ou quatre places, voire un parc mixte.

**M. LARRIERE** s'interroge sur le coût global de l'opération, son impact sur les impôts et si une zone de test est prévue.

**M. GILLERON** répond qu'il s'agit d'une délégation de service public il n'y a donc pas de frais à la charge de la Ville hormis l'installation des stations. Il s'agit du même principe que celui des parcs souterrains concédés.

**M. DAGOUSSET** se demande comment être certain de trouver une place pour stationner le véhicule.

**M. DECANT** répond que cela sera possible via Internet.

**Mme AUBERT** souhaite savoir quelle sera l'autonomie des véhicules.

**M. DECANT** répond que l'autonomie des véhicules est de 150 km, la recharge se faisant à la borne de stationnement.

**Mme NAHOUM** demande quelles sont les conséquences sur les places de stationnement.

**Mme DREYFUSS** répond que cela représente 140 places de supprimées sur le 16<sup>e</sup>, 16 sur le quartier Muette Sud.

**M. LARRIERE** demande si d'autres capitales utilisent ce système.

**M. DECANT** répond que toutes les capitales réfléchissent à de nouvelles façons d'utiliser les transports.

### 3- Carte interactive sur le site Internet de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme DREYFUSS** rappelle l'existence de cette carte, qui a été financée sur le budget des conseils de quartier, et la nécessité de l'alimenter. Elle incite les conseillers de quartier à apporter leur contribution, que ce soit des endroits intéressants à signaler ou des photos.

### 4- Demande de réfection de la chaussée face au 14 square de l'Alboni

**Mme DREYFUSS** répond qu'il s'agit d'une voie privée ouverte à la circulation. La ville gère l'éclairage et la propreté mais l'entretien et les réparations éventuelles des trottoirs ou de la chaussée incombent aux copropriétaires de voie.

### 5- Emplacements et nombre des stations Vélib'.

**Mme DREYFUSS** indique que ces stations sont partie intégrante de la convention passée avec DECAUX. Il n'est pas possible de les supprimer et les déplacer coûte très cher et ne règlera rien.

## 6- Remplacement des grilles d'arbres avenue de Versailles.

**M. DECANT** indique que 3 directions de la Ville interviennent sur les grilles d'arbres, la Voirie, les Espaces Verts et la Propreté. Il admet qu'il y a des grilles branlantes puisque les arbres grossissent, mais le trottoir est large.

**M. GILLERON** suggère d'enlever les grilles et de les remplacer par du stabilisé.

**M. DECANT** fera examiner cette possibilité.

**M. AUBERT** soulève le problème des mégots coincés dans ces grilles.

## 7- Qualité de la réfection du marquage au sol avenue de Versailles.

**Mme AUBERT** affirme que rien n'a été fait alors qu'il serait possible de récupérer du stationnement devant l'établissement « *Speedy* ».

**M. DECANT** fera examiner la situation.

## 8- Entretien de l'espace vert le long de la voie George Pompidou au niveau de la rue Eugène Poubelle

**M. GILLERON** répond que cet espace est traité une fois par mois, en même temps que la voie Georges Pompidou. Il s'est rendu sur le site ce matin afin de trouver une solution. La Propreté va se substituer aux Espaces Verts et interviendra une fois par semaine dans un premier temps puis une fois tout les quinze jours puisque cette intervention nécessite une logistique lourde.

## 9- Devenir de la rue de Passy.

**Mme KHOURY** indique que l'Atelier Parisien d'Urbanisme a été saisi, elle n'a pas de réponse à ce jour.

## 10- Devenir de l'immeuble situé en face de la place de Passy.

**Mme DREYFUSS** précise qu'il s'agit de 3 immeubles dont, deux en façade, préemptés par la Ville pour 32 logements sociaux. Une rénovation est prévue, le rez-de-chaussée sera conservé

en local commercial. Les Architectes des Bâtiments de France seront nécessairement consultés.

## 11- Illuminations de Noël rue de Passy.

**Mme KHOURY** regrette que cette rue très fréquentée ne soit pas décorée comme elle le mérite.

Elle propose aux conseillers de quartier d'utiliser leur budget d'investissement pour prendre en charge les illuminations électriques des arbres devant le marché couvert de Passy et sur la place sachant que le coût est de 450€ par arbre. Il faut ajouter, par élément, 450€ pour l'installation, l'entretien, et les branchements électriques pour un nombre approximatif d'arbres s'élevant à 10.

**Mme ZIVY** estime que c'est le rôle des associations de commerçants d'assurer l'animation de leur quartier pendant les fêtes.

**Mme KHOURY** répond que les commerçants de la rue de Passy, pour la plupart franchisés, s'occupent uniquement de leur vitrine.

**Mme DREYFUSS** indique que la Ville de Paris a largement diminué les subventions et qu'il est de plus en plus difficile pour les associations de prendre en charge les illuminations.

Le projet est voté à la majorité, deux abstentions.

**Mme ZIVY** propose de faire une animation à l'image de ce qui a été fait par les conseils de quartier Dauphine et Chaillot, un goûter pour les enfants.

**Mme KHOURY** annonce qu'elle souhaite justement organiser une manifestation de ce type place de Passy le samedi précédent Noël, que le conseil de quartier pourrait la prendre en charge sur son budget de fonctionnement avec le conseil de quartier Muette Nord. Il s'agirait d'une animation avec un Père Noël, un stand de maquillage, de la musique et une distribution de chocolat chaud.

Le projet est voté à l'unanimité.

**M. ALBARET** propose l'installation de deux sapins place de Passy.

**Mme DREYFUSS** répond que la DEVE sera saisie.

## 12- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

**M. HERVOUET DES FORGES** suggère, sur proposition des professeurs de sport, la prise en charge de tracés sportifs dans les écoles pour permettre la pratique d'activités telles que le mini-tennis et le mini-basket au sein même de l'établissement. Cela permettra donc d'accroître les activités sportives dans les meilleures conditions de sécurité puisqu'il ne sera pas nécessaire de sortir de l'établissement.

Pour le quartier Muette Sud, il s'agit des écoles situées 15 rue des Bauches et rue Chernovitz pour une somme de 3 400 € chacune.

Le projet est voté à la majorité, deux abstentions.

**Mme KHOURY** indique les propositions des conseillers de quartier qui étaient les suivantes :

- Pose d'une plaque devant l'immeuble de l'ancienne mairie du village de Passy : il convient de saisir la copropriété
- Retrait d'un potelet à hauteur du 17 rue Bois le Vent : M. DECANT en prend note.
- Installation d'une signalisation indiquant le parking deux roues devant le magasin ZARA de la rue de Passy : M. DECANT se saisira de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Mme Ijab KHOURY  
Adjointe au Maire  
Chargée des Conseils de quartier  
Muette Nord et Muette Sud